

43. Culture en planches permanentes : atouts et mise en œuvre

Contexte :

Préservez votre sol et sa fertilité : utilisez la pratique des planches permanentes

Objectifs de la formation :

- Se familiariser avec le principe de culture en planches permanentes
- Etudier des exemples concrets d'itinéraires techniques
- S'approprier les conditions de mise en œuvre

Public concerné :

Horticulteurs, maraîchers, salariés ou toute personne souhaitant s'initier à la culture en planches permanentes.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Les enjeux de la conduite d'un système de culture maraîcher en planches permanentes : retombées en termes d'organisation du travail, d'itinéraires techniques et d'agronomie.
- Les conditions de mise en œuvre et l'identification des points forts et des points faibles pour la mise en place d'un système en PP sur sa ferme
- L'adaptation des outils : quelles acquisitions de savoir-faire, sous quelles formes pour le développement des techniques en PP
- Description d'itinéraires techniques possibles avec les outils en PP

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des échanges autour des différentes pratiques et résultats obtenus, des illustrations photos et vidéos, des études de cas concrets d'adaptation possible d'un système de culture en planches permanentes, des observations de matériel...

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Joseph TEMPLIER, Formateur

Responsable de la formation :

Guillaume DELAUNAY, Chef de projet - pôle maraîchage



Durée

1 Jour

Date

17 février 2016



Lieu

Wintzenheim

Tarif 2016	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Cotisant autre OPCA (AGEFOS, OPCA2, OPCALIA...)
	0 à 70 € / jour <i>selon condition - places limitées</i>	240 € / jour	240 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, **votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).